

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 903 7627
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Le 31 août 2022

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4008-2017.

Achat et vente de gaz naturel renouvelable / gaz de source renouvelable (« GNR » / « GSR ») par Énergir.

Étape D.

Précisions du Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM suite à la rencontre préparatoire du 30 août 2022.

Chère Consœur,

Par la présente, le Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM attire respectueusement l'attention de la Régie et de Monsieur le sténographe sur une erreur cléricale dans les [notes sténographiques A-0372 de la rencontre préparatoire du 30 août 2022](#). En page 37, lignes 1-3, les mots

jusqu'à deux mille vingt-cinq (2025), jusqu'à l'atteinte du cent pour cent (100 %)

devraient plutôt se lire :

*jusqu'à deux mille vingt-cinq (2025), jusqu'à l'atteinte du **cinq pour cent (5 %)***

Par ailleurs, en pages 84-85 de ces notes, Énergir et la Régie s'interrogeaient sur le montant du plafonnement éventuel du Tarif GNR qu'envisagerait SÉ-AQLPA-GIRAM :

ÉNERGIR (M^e PHILIP THIBODEAU)

*Mais pour ce qui est des mesures proposées par... **des mesures proposées par SÉ-AQLPA [NDLR : Il faut lire SÉ-AQLPA-GIRAM], c'est-à-dire on parlait de détacher le prix de vente par rapport au coût réel d'acquisition.***

Est-ce que je comprends qu'à priori la Régie aurait une ouverture à ce scénario-là, qu'elle voudrait nous entendre sur cette proposition-là lors de l'audience sur l'Étape D ?

LA PRÉSIDENTE :

La Régie a certainement l'esprit ouvert et la capacité et la volonté de vous entendre sur ce sujet-là. Ça peut être un plafonnement... Là, c'est un exemple. Mais ça pourrait être un plafonnement du tarif GNR, par exemple, à quinze

dollars (15 \$) avec le surcoût qui irait dans la contribution... sur le tarif de contribution au verdissement du réseau. **Je dis quinze dollars (15 \$), mais ça peut être... Je ne sais pas ce serait quoi le plafond, là. Puis je ne sais pas ce que maître Neuman lui-même envisage. C'est ce que j'avais cru comprendre de sa note.**

Mais oui, la Régie est prête à envisager toutes sortes de scénarios tarifaires qui feraient en sorte que la clientèle volontaire supporterait la majorité des coûts liés à l'achat et à l'acquisition de GNR.

[Souligné en caractère gras par nous]

Nous précisons à la Régie et aux participants que le Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM n'a pas encore fixé sa position quant au montant du plafonnement éventuel du Tarif GNR qui pourrait être établi. Le Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM demeure ouvert aux discussions à ce sujet, comme nous l'avions indiqué dans notre lettre C-SÉ-AQLPA-GIRAM-0203 du 29 août 2022 :

*Il nous semble donc que la présente Étape D du présent dossier devrait constituer le forum qui permettra à la Régie de décider d'un tel nouveau modèle d'affaires **et, possiblement, de déterminer le montant auquel il deviendra nécessaire de plafonner un tel tarif GNR pour préserver cette « clientèle volontaire ».***

[Souligné en caractère gras par nous]

Finalement, nous annonçons, conformément au vœu de la Régie exprimé lors de cette rencontre préparatoire, que nous fournirons, aux fins de l'audience en Étape D, des précisions qui émanent de cette rencontre notamment quant à ces scénarios tarifaires éventuels et quant à la possibilité pour Énergir d'accroître ses revenus en vendant et en tarifant séparément des attributs environnementaux du GNR. (La juridiction de la Régie à cet égard nous semble claire, comme nous le démontrerons). Ces précisions prendront la forme d'un éventuel amendement à notre preuve écrite et feront aussi partie de notre preuve orale et de notre argumentation.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM, constitué par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), Stratégies Énergétiques (S.É.) et le Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le Système de dépôt électronique de la Régie (SDÉ).